

Travaux de réaménagement du chemin de la Covatannaz

AVIS AUX RIVERAINS

PERTURBATIONS ROUTIERES

Romanel-sur-Lausanne, le 13 août 2026

La Commune de Romanel-sur-Lausanne informe la population que les travaux de réaménagement du chemin de la Covatannaz débuteront

le 31 août 2026,

pour une durée estimée à environ une année et demie.

Le chantier comprendra la réfection complète des réseaux souterrains ainsi que le réaménagement des aménagements de surface et de la chaussée.

Déroulement des travaux et accès aux habitations :

Les travaux débuteront au sud du chemin de la Covatannaz, depuis le chemin du Taulard, et progresseront en direction du nord.

Durant toute la durée du chantier, la circulation sur le chemin de la Covatannaz sera perturbée. La Commune et la direction des travaux mettront toutefois tout en œuvre pour maintenir l'accès aux habitations, soit depuis le nord, soit depuis le sud du chemin, en fonction de l'avancement du chantier.

Lorsque certaines phases nécessiteront exceptionnellement la fermeture temporaire d'un accès ou rendront des places de stationnement momentanément inaccessibles, les riverains directement concernés seront informés au préalable par un avis déposé à l'entrée des bâtiments.

Perturbations dans les rues avoisinantes

Les travaux auront également ponctuellement des incidences sur la circulation dans les secteurs du chemin du Taulard, des Goliettes et du Caudoz, notamment lors de la réalisation des raccordements aux différents réseaux.

Des fermetures temporaires de routes ou des modifications de circulation seront ainsi nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Les avis de fermeture et les informations relatives aux principales perturbations de circulation seront régulièrement publiés sur le site internet de la Commune.

Ramassage des déchets

Dès lors, le ramassage des déchets en porte-à-porte ne pourra plus être assuré pour les chemins de la Covatannaz et du Caudoz, à l'exception des déchets végétaux, dont la collecte sera maintenue.

Les habitants concernés sont dès lors invités à déposer leurs autres déchets dans les écopoints communaux situés aux chemins du Taulard, des Esserpys et des Goliettes.

L'entreprise présente sur le chantier ainsi que la direction des travaux se tiennent volontiers à votre disposition pour toute remarque ou difficulté rencontrée en lien avec les travaux.

Conscients des désagréments occasionnés par ce chantier, nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration. Le Bureau technique reste également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Bureau technique